



Verband Schweizerischer Errichter von Sicherheitsanlagen  
Association Suisse des Constructeurs de Systèmes de Sécurité  
Associazione Svizzera dei Costruttori di Sistemi di Sicurezza

# Directives SES Systèmes Video Security (VS)

## Partie 4 : Assurance-qualité des installations



**SES / édition V1.0\_FR**

© Copyright 2017 by SES

Le contenu des directives SES pour les systèmes de Video Security a été contrôlé par la commission technique Video Security et reconnu comme fixant l'état de la technique.

Disponible auprès de :  
SES Association Suisse des Constructeurs de Systèmes de Sécurité  
Industriestrasse 22  
8604 Volketswil  
E-mail [info@sicher-ses.ch](mailto:info@sicher-ses.ch)  
Internet [www.sicher-ses.ch](http://www.sicher-ses.ch)

## Suivi des modifications

Index	Date	Auteur	Description
V 1.0	28.09.2018	Adler	Élaboration
V 1.0	08.01.2019	Jaggi	Vérification FR

### Autres documents applicables :

Demande de certification / de prolongation de la reconnaissance comme entreprise spécialisée SES  
Directive de la SES relative à l'adhésion et à l'assurance-qualité, parties 1+2  
Directive de la SES, partie 3, exigences

## **Sommaire**

<b>1</b>	<b>INTRODUCTION</b>	<b>5</b>
<b>2</b>	<b>AUDITS QUALITÉ</b>	<b>5</b>
<b>2.1</b>	<b>Audits qualité (complément au chiffre 5.1.3)</b>	<b>5</b>
<b>3</b>	<b>ENTRÉE EN VIGUEUR</b>	<b>5</b>

# 1 Introduction

L'Association suisse des constructeurs de systèmes de sécurité (SES) fixe des obligations de portée générale pour l'affiliation et elle règle la procédure de reconnaissance comme entreprise certifiée SES et d'obtention du certificat de spécialiste SES. Elle y pourvoit dans les directives : «adhésion à la SES et assurance-qualité»

Les présentes directives de la SES: Video Security «assurance-qualité des installations de Video Security» fixent les exigences supplémentaires à remplir en vue de l'affiliation au sous-groupe Video Security de la section Security de la SES.

## 2 Audits qualité

### 2.1 Audits qualité (complément au chiffre 5.1.3)

La SES désigne un organe qualifié neutre qui procède aux audits qualité. Ce dernier effectue un contrôle global des installations Video sous l'angle des dispositions relatives à l'attestation de qualité :

- respect des directives de la SES
- respect des exigences supplémentaires de la SES pour les entreprises spécialisées pour les installations de Video Security
- respect des engagements pris (complément au chiffre 3)
- respect des exigences administratives

## 3 Entrée en vigueur

Les présentes directives techniques entrent en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2018.